

Question écrite N° 3387

Les effectifs à l'État, dans l'administration comme dans l'enseignement, n'augmentent pas. Pourquoi alors cette croyance ?

Rémy Meury (CS-POP)

Réponse du Gouvernement

Le groupe CS-POP souhaite obtenir, en lien notamment avec la motion n° 1353 récemment acceptée par le Parlement et qui demande une réduction des effectifs, des précisions sur les chiffres des effectifs administratifs présentés respectivement dans les budgets et les comptes et des différences qui en découlent.

1. Pour quelles raisons seuls les chiffres des effectifs dans les différents budgets sont systématiquement ceux des budgets précédents et non ceux des comptes lorsqu'ils sont connus

Les chiffres publiés dans les budgets correspondent en réalité à la structure des postes ouverts de l'Etat, à savoir les postes fixes et temporaires nécessaires et réservés au fonctionnement de l'administration et à la réalisation de projets ponctuels. Les variations qui découlent d'un budget à l'autre relèvent dès lors d'une modification de la structure des postes.

Les données fournies dans les comptes reflètent quant à elles les effectifs réellement "consommés" sur l'exercice, à savoir les postes fixes et temporaires occupés mais aussi les postes liés à des remplacements lors de vacance ou d'incapacité de travail. Si des postes sont restés vacants en raison par exemple de départs ou de projets reportés, ils n'apparaissent pas dans les chiffres publiés aux comptes.

Cela explique pourquoi il existe une différence entre les données des budgets et des comptes. A l'instar des ressources financières, il arrive que la "consommation" des effectifs soient à la hausse ou à la baisse par rapport à ce qui était prévu au budget. Toutefois, la référence pour les charges de personnel au budget demeure les postes ouverts historiques et non les postes effectivement "consommés". En effet, à la différence des autres charges, un poste vacant au 31 décembre peut être occupé au 1er janvier de l'année suivante.

2. Le Gouvernement est-il conscient que cette manière de faire crée l'impression d'une augmentation constante des effectifs alors qu'ils sont en diminution en réalité ?

Au vu des éléments de réponse cités à la question 1, il ne peut pas être dit que le budget donne une impression de hausse tout comme il ne peut pas être dit que les effectifs sont à la baisse dans les comptes. Comme dit, il arrive que certains postes restent vacants ou ne peuvent être engagés en raison du report de projet. Ce qui compte durablement, c'est la structure des postes, définie chaque année précisément dans le cadre budgétaire.

3. Ce fonctionnement sera-t-il corrigé pour les prochains exercices ?

Le Gouvernement va effectivement porter une réflexion sur la présentation des effectifs, en particulier pour les comptes, permettant de mieux distinguer la consommation des effectifs liés à la structure des postes et aux postes liés à des remplacements qui ne perdurent généralement pas.

4. Outre les EPT transférés d'Avenir Formation en 2020, existe-t-il d'autres postes autofinancés dans les effectifs des employé-es de l'État ?

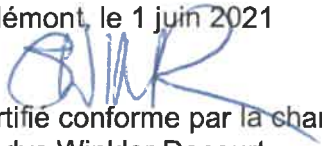
Plusieurs postes de l'administration font effectivement l'objet de financement externe. Sans pouvoir être exhaustif ici, il peut notamment être cité quelques exemples ci-après : personnel de la voirie

occupé à l'entretien de la route nationale A16 (financement fédéral), postes dédiés à la surveillance du marché du travail (financement fédéral), postes dédiés à des projets spécifiques par exemple dans les domaines de la formation ou de l'action sociale (financement fédéral ou intercantonal). D'autres postes font l'objet de répartition des charges entre le canton et les communes, par exemple les infirmières scolaires œuvrant dans les écoles obligatoires ou encore le personnel des centres sportifs de Porrentruy, laquelle finance les postes à 50%. Le Gouvernement examine systématiquement le critère du financement lors de la création de nouveaux postes.

5. Sur la base des chiffres désormais connus et avérés dans les comptes allant de 2015 à 2020, le Gouvernement partage-t-il notre avis considérant que l'on peut déclarer la motion 1353 comme d'ores et déjà réalisée ?

Au vu des explications données, le Gouvernement ne partage pas l'analyse du groupe CS-POP de considérer la motion comme déjà réalisée. La motion n° 1353 demande de réduire les effectifs de 3% pour les ramener à l'état du budget 2015, ce qui implique de facto un ajustement de la structure des postes. Il n'est pas possible de se baser sur les comptes qui excluent de fait les postes vacants ou inoccupés pour diverses raisons (absences par exemple). Cela reviendrait alors à considérer que les postes inoccupés durant une année ne peuvent ainsi plus être repourvus, ne faisant plus partie de la structure des postes. Dès lors, considérer un exercice comptable pour affirmer que la mesure est atteinte serait donc imprudent.

Delémont, le 1 juin 2021



Certifié conforme par la chancelière d'Etat
Gladys Winkler Docourt